

**Arrêté préfectoral DCC/BRGE
fixant la liste des candidatures définitivement enregistrées
ainsi que l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral
pour les élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024**

Candidatures pour le 2nd tour de scrutin du 07 juillet 2024

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code électoral ;

VU le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

VU le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral DCC/BRGE du 16 juin 2024 fixant la liste des candidatures définitivement enregistrées ainsi que l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral pour les élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024, candidatures pour le 1er tour de scrutin du 30 juin 2024 ;

VU les résultats des votes du premier tour de scrutin pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale du 30 juin 2024, proclamés le 1^{er} juillet 2024 par la Commission de recensement des votes ;

CONSIDERANT l'enregistrement en Préfecture des candidatures en vue du second tour des élections législatives du 07 juillet 2024 ;

CONSIDERANT le tirage au sort effectué le 16 juin 2024 à 18h15 à la préfecture de la Charente-Maritime en vue de déterminer l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral pour les candidats aux élections législatives ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1er : Les listes des candidatures définitivement enregistrées pour le second tour des élections législatives du 07 juillet 2024 sont établies conformément aux annexes jointes au présent arrêté, selon l'ordre défini par voie de tirage au sort.

L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral suite au tirage au sort à l'issue des candidatures du premier tour est conservé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime et les maires des communes du département, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 02 juillet 2024
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Emmanuel CAYRON

Élections Législatives 2ème tour 7 juillet 2024

**17 – CHARENTE-MARITIME
LISTE DES CANDIDATS DE LA 1ERE CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
2	Mme Emma CHAUVEAU	M. Bruno BELLANGER
8	M. Olivier FALORNI	Mme Sabine GERVAIS

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,


Emmanuel CAYRON

Élections Législatives 2ème tour 7 juillet 2024

17 – CHARENTE-MARITIME
LISTE DES CANDIDATS DE LA 2EME CIRCONSCRIPTION

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
2	Mme Karen BERTHOLOM	M. Steve GABET
3	M. Benoît BITEAU	Mme Naïma FEDSI

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,

Emmanuel CAYRON



Élections Législatives 2ème tour 7 juillet 2024

**17 – CHARENTE-MARITIME
LISTE DES CANDIDATS DE LA 3EME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
3	M. Stéphane MORIN	M. Denis GRESLIN
5	M. Fabrice BARUSSEAU	Mme Françoise MESNARD

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,


Emmanuel GAYRON

Élections Législatives 2ème tour 7 juillet 2024

17 – CHARENTE-MARITIME LISTE DES CANDIDATS DE LA 4EME CIRCONSCRIPTION

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. Raphaël GERARD	Mme Evelyne DELAUNAY
2	M. Pascal MARKOWSKY	M. Patrick DUGENNE

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,


Emmanuel CAYRON

Élections Législatives 2ème tour 7 juillet 2024

**17 – CHARENTE-MARITIME
LISTE DES CANDIDATS DE LA 5EME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. Aymeric MONGELOUS	M. Richard GUERIT
2	M. Christophe PLASSARD	Mme Vanessa PARENT

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,

Emmanuel CAYRON

